

RAPPORT N° 518 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 16 NOVEMBRE 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 8 au 15 novembre 2025. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, six (6) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bujumbura, Gitega et de Burunga.

1. Violation du droit à la vie

- Le samedi 8 novembre 2025, dans la matinée, le corps sans vie de Léonard Kwidza, âgé de 40 ans, a été retrouvé pendu à un arbre à l'aide d'une corde tressée en morceau de moustiquaire sur la colline de Bugumbasha dans la commune et province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, Léonard Kwidza aurait été ligoté et tué avant d'être pendu pour simuler un suicide. Le corps a été enterré le lendemain sur l'ordre des autorités administratives locales.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête approfondie afin d'établir la vérité, identifier les auteurs et les sanctionner conformément à la loi.

- Le mardi 11 novembre 2025, dans la journée, le corps sans vie de Jean Cimpaye, âgé de 60 ans, a été retrouvé, pendu à la charpente de sa maison située sur la colline de Nyakeru de la commune de Bugendana, dans la province de Gitega.

Selon des habitants de Nyakeru, Jean Cimpaye aurait été tué ailleurs par des individus non encore identifiés, puis son corps ramené à son domicile afin de simuler un suicide et ainsi échapper à une enquête éventuelle.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête approfondie et impartiale pour élucider les circonstances exactes du décès de Jean Cimpaye et arrêter les éventuels responsables.

- Le mardi 11 novembre 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un jeune homme prénommé Boris a été retrouvé à son domicile sur la colline Kizingoma de la commune de Makamba, dans la province de Burunga.

Selon des membres de sa famille, le corps de Boris présentait des traces de strangulation au niveau du cou. Il se préparait à fonder son foyer et ses parents lui avaient récemment cédé une maison familiale pour l'encourager et le soutenir dans les préparatifs de son mariage.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête minutieuse et impartiale afin d'éclaircir les circonstances du décès, d'identifier les éventuels responsables et de les punir conformément à la loi.

- Le jeudi 13 novembre 2025, aux alentours de 11 heures du matin, des habitants de la colline de Gisaba, zone de Buhindo, commune de Cibitoke, dans la province de Bujumbura, ont découvert deux corps sans vie d'hommes non identifiés en état de décomposition avancée sur un ancien site minier abandonné.

Selon le témoignage des habitants, ils ont été alertés par une odeur infecte et ont inspecté les anciennes excavations du ce site minier. Ils ont alors découvert les dépouilles méconnaissables et aussitôt informé les autorités administratives et policières de la localité.

Les autorités administratives et les forces de l'ordre ont immédiatement sécurisé la zone, recouvert les corps de bâches et désinfecté le site et ont ordonné l'enterrement des corps des victimes sur le lieu même de leur découverte.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate, approfondie et impartiale afin d'établir les circonstances des faits, d'identifier les responsables et de les traduire en justice conformément à la loi.

- Le vendredi 14 novembre 2025, dans la matinée, le corps sans vie de Générose Gakecuru, âgée de 45 ans, a été retrouvé ligoté à quelques mètres de son domicile sur la colline de Macu, dans la commune et province de Gitega.

Le corps de Générose Gakecuru, qui laisse derrière elle ses trois enfants, a été inhumé le même jour, sans attendre l'ouverture d'une enquête pour élucider les circonstances de sa mort et identifier les responsables.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête minutieuse, impartiale et approfondie pour élucider les circonstances exactes de la mort de Générose Gakecuru et identifier les auteurs afin qu'ils soient punis conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.